

**Annexe 1 – Liste de contrôle d’audit interne pour ISO 14001:2015**

Clause ISO 14001	Exigence de la norme	Conformité Oui / Non	Preuve
4.1	Est-ce que l'organisme a déterminé les questions externes et internes relatives à sa mission?		
4.1	Est-ce que les questions internes et externes de l'organisme comprennent les questions environnementales relatives à l'efficacité de l'organisme?		
4.2-1	Est-ce que l'organisme a déterminé les parties intéressées qui sont pertinentes pour son SME?		
4.2-2	Est-ce que l'organisme a déterminé les attentes pertinentes des parties intéressées?		
4.2-3	Est-ce que certaines attentes de l'organisme deviennent ses obligations de conformité?		
4.3	Est-ce que l'organisme a déterminé le domaine de l'applicabilité de son SME?		
4.3-1	Lors de la détermination du domaine d'application, est-ce que l'organisme a considéré les questions environnementales relatives au point 4.2?		
4.3-2	Lors de la détermination du domaine d'application, est-ce que l'organisme a considéré les obligations de conformité visées au point 4.2?		
4.3-3	Lors de la détermination du domaine d'application, est-ce que l'organisme a considéré les unités organisationnelles, les fonctions, et les sites physiques?		
4.3-4	Lors de la détermination du domaine d'application, est-ce que l'organisme a déterminé ses services, ses activités et ses produits?		
4.3-5	Lors de la détermination du domaine d'application, est-ce que l'organisme a considéré les activités de conformité à l'égard de son efficacité?		
4.3-6	Est-ce que toutes les activités, produits, et services au sein du domaine d'application sont compris dans le Système de management environnemental?		
4.3-7	Est-ce que l'organisme maintient les obligations documentées sur son domaine d'application?		
4.4	Est-ce que l'organisme établit, met en œuvre, maintient et améliore continuellement son Système de management environnemental (SME)?		
5.1-1	Est-ce que la direction prend la responsabilité de l'efficacité du SME de l'organisme?		
5.1-2	Est-ce que la direction établit et met en œuvre une Politique environnementale et les objectifs environnementaux?		

**Commented [14A1]:** 1) Note 1: Le terme "information documentée" signifie que la norme exige de l'organisme l'établissement, la documentation, l'application et le maintien de la procédure.

2) Note 2: Le terme "évaluation de l'efficacité" signifie que l'organisme doit évaluer l'efficacité de son système de management environnemental (SME) en fonction de ses objectifs et de ses obligations de conformité.

3) Note 3: La documentation peut être sous toute forme et de tout type de support.

**Commented [14A2]:** Ce sont les exigences de la norme ISO 14001; vous devriez également insérer les exigences spécifiques de votre documentation.

Notez que ceci est l'ensemble des exigences et peut être fait en une seule fois, à plusieurs reprises, ou tout au long de l'année selon l'"Annexe 2 Programme annuel d'audit interne." Le point important est que tout le système soit audité au moins une fois par an.

**Commented [14A4]:** Doit être rempli lors de l'audit - remplissez Oui ou Non, selon que l'entreprise est conforme ou non.

**Commented [14A3]:** Doit être rempli lors de l'audit - remplissez Oui ou Non, selon que l'entreprise est conforme ou non.

[Nom de l'organisme]

	soient compatibles avec le contexte et la direction stratégique de l'organisme?		
5.1-3	Est-ce que la direction assure l'intégration des engagements du SME dans les processus d'affaires de l'organisme?		
5.1-4	Est-ce que la direction assure la disponibilité des ressources nécessaires pour le SME?		
5.1-5	Est-ce que la direction s'engage à s'assurer de se conformer aux exigences du SME?		
5.1-6	Est-ce que la direction assure que le SME remplisse ses résultats attendus?		
5.1-7	Est-ce que la direction dirige et soutient des personnes pour contribuer au SME?		
5.1-8	Est-ce que la direction promeut l'amélioration continue?		
5.1-9	Est-ce que la direction soutient d'autres rôles de direction afin de promouvoir son leadership dans son domaine?		
5.2-1	Est-ce que la direction a établi, mis en œuvre et maintenu la Politique environnementale au sein du domaine d'application du SME?		
5.2-2	Est-ce que la Politique environnementale est adaptée pour le but et le contexte de l'organisme?		
5.2-3	Est-ce que la Politique environnementale fournit à l'organisme un cadre pour la fixation d'objectifs environnementaux?		
5.2-4	Est-ce que la Politique environnementale comprend un engagement pour la protection de l'environnement?		
5.2-5	Est-ce que la Politique environnementale aide l'organisme à continuellement améliorer son SME?		
5.2-6	Est-ce que la Politique environnementale comprend un engagement à satisfaire ses obligations de conformité?		
5.2-7	Est-ce que l'engagement environnemental de la Politique environnementale au sein de l'organisme et avec parties intéressées?		
5.2-8	Est-ce que l'organisme a documenté sa Politique environnementale?		
5.3-1	Est-ce que l'organisme définit ses rôles, responsabilités, et autorités environnementaux?		
5.3-2	Est-ce que la direction a désigné une (des) personne(s) responsable(s) pour assurer que le SME soit conforme aux exigences de la norme?		
5.3-3	Est-ce que la direction a désigné une (des)		

[Nom de l'organisme]

	personne(s) responsable(s) pour rapporter la performance du SME?		
6.1.1-1	Est-ce que l'organisme a défini des risques et opportunités?		
6.1.1-2	Est-ce que les risques et opportunités de l'organisme sont liés aux aspects environnementaux, aux exigences de conformité, ou aux attentes des parties intéressées?		
6.1.1-3	Est-ce que l'organisme est capable de remplir les résultats attendus de son SME?		
6.1.1-4	Est-ce que l'organisme a défini les actions pour répondre aux risques et opportunités environnementaux?		
6.1.1-5	Est-ce que l'organisme a des risques relatifs aux conditions environnementales?		
6.1.1-6	Est-ce que l'organisme a des opportunités relatives aux conditions environnementales?		
6.1.1-7	Est-ce que l'organisme a des risques relatifs aux attentes des parties intéressées?		
6.1.1-8	Est-ce que l'organisme a des opportunités relatives aux attentes des parties intéressées?		
6.1.1-9	Est-ce que l'organisme a déterminé ses situations potentielles d'urgence?		
6.1.1-10	Est-ce que l'organisme a déterminé la cause la plus probable et l'ampleur des situations d'urgence?		
6.1.1-11	Est-ce que l'organisme a une méthode pour déterminer ses risques et opportunités du SME?		
6.1.1-12	Est-ce que l'organisme a des politiques documentées de ses risques et opportunités?		
6.1.2-1	Est-ce que l'organisme a déterminé ses aspects environnementaux et ses impacts environnementaux?		
6.1.2-2	Est-ce que l'organisme a déterminé l'importance de ses aspects environnementaux par des critères établis?		
6.1.2-3	Est-ce que l'organisme a envisagé une perspective de vue de son lieu de la détermination des aspects environnementaux?		
6.1.2-4	Est-ce que l'organisme a pris en compte les contributions d'achats, de produits, ou de services pour déterminer les aspects environnementaux?		
6.1.2-5	Est-ce que l'organisme communique sur ses aspects environnementaux à des niveaux et formats divers?		
6.1.2-6	Est-ce que l'organisation maintient les informations documentées de ses aspects environnementaux et		

[Nom de l'organisme]

	de ses impacts environnementaux associés?		
6.1.2-7	Est-ce que l'organisme maintien des informations documentées des critères utilisés pour identifier ses aspects environnementaux importants?		
6.1.2-8	Est-ce que l'organisme maintien des informations documentées de ses aspects environnementaux importants?		
6.1.3-1	Est-ce que l'organisme a accès aux obligations de conformité relatives à ses aspects environnementaux?		
6.1.3-2	Est-ce que l'organisme a pris en compte les obligations de conformité lors de l'établissement, la mise en œuvre, la révision et l'amélioration continue de son SME?		
6.1.3-3	Est-ce que l'organisme maintien des informations documentées de ses obligations de conformité?		
6.1.4-1	Est-ce que l'organisme a pris des actions pour répondre aux aspects environnementaux importants?		
6.1.4-2	Est-ce que l'organisme a pris des actions pour répondre à ses obligations de conformité?		
6.1.4-3	Est-ce que l'organisme a pris des actions pour répondre aux risques et opportunités identifiés?		
6.1.4-4	Est-ce que l'organisme a planifié comment intégrer et mettre en œuvre les actions dans les processus du SME?		
6.1.4-5	Est-ce que l'organisme a planifié comment l'efficacité de ces actions sera évaluée?		
6.2.1-1	Est-ce que l'organisme a établi des objectifs environnementaux à des fonctions et niveaux pertinents?		
6.2.1-2	Est-ce que l'organisme a établi des objectifs environnementaux en prenant en compte les aspects environnementaux importants de l'organisme?		
6.2.1-3	Est-ce que les objectifs environnementaux sont cohérents avec la Politique environnementale?		
6.2.1-4	Est-ce que les objectifs environnementaux sont mesurables?		
6.2.1-5	Est-ce que l'organisme surveille ses objectifs environnementaux?		
6.2.1-6	Est-ce que l'organisme communique ses objectifs environnementaux?		
6.2.1-7	Est-ce que l'organisme tient à jour ses objectifs environnementaux?		
6.2.1-8	Est-ce que l'organisme maintien des informations		

[Nom de l'organisme]

	documentées sur ses objectifs environnementaux?		
6.2.2-1	satisfaire ses objectifs environnementaux?		
6.2.2-2	Est-ce que l'organisme a déterminé qui sera responsable de satisfaire les objectifs environnementaux ?		
6.2.2-3	Est-ce que l'organisme a déterminé les délais pour satisfaire les objectifs environnementaux ?		
6.2.2-4	Est-ce que l'organisme détermine comment les processus des activités internes seront adaptés pour satisfaire les objectifs environnementaux?		
6.2.2-5	Est-ce que l'organisme considère comment intégrer les activités internes relatives aux objectifs environnementaux dans ses processus d'affaires?		
7.1	Est-ce que l'organisme a fourni suffisamment de ressources pour établir et maintenir toutes les exigences du SME?		
7.2-1	Est-ce que l'organisme a déterminé les compétences nécessaires du personnel impliqué dans le SME?		
7.2-2	Est-ce que l'organisme a établi des processus pour assurer le personnel compétent du SME?		
7.2-3	Est-ce que l'organisme détermine les besoins de formation relatifs à ses aspects environnementaux et au SME?		
7.3	Est-ce que l'organisme a veillé à ce que les employés soient conscients des implications de ce qui se fait et conformer aux exigences du SME?		
7.4.1-1	Est-ce que l'organisme a établi des exigences pour la communication interne et externe (avec clients, fournisseurs, etc.) auprès de qui, et comment communiquer)?		
7.4.1-2	Est-ce que l'organisme prend en compte ses obligations de communication quand elle fait ses plans son (ses) processus de communication?		
7.4.1-3	Est-ce que l'organisme garantit la fiabilité des informations communiquées?		
7.4.2-1	Est-ce que l'organisme communique des informations pertinentes au SME à des niveaux et des fonctions appropriés ?		
7.4.2-2	Est-ce que l'organisme veille à ce que sa communication interne contribue au SME?		
7.4.3	Est-ce que l'organisme veille à ce que la communication externe contribue au SME?		
7.5.1-1	Est-ce que le SME de l'organisme comprend les exigences de certification relatives aux ISO 14001:2015?		

[Nom de l'organisme]

7.5.1-2	Est-ce que le SME de l'organisme comprend les informations documentées nécessaires pour l'organisme comme étant nécessaires?		
7.5.2-1	Est-ce que les informations documentées de l'organisme ont leurs propres identifications, description et format?		
7.5.2-2	Est-ce que l'organisme veille à l'examen, l'actualisation, et l'actualisation appropriée de ses informations documentées?		
7.5.3-1	Est-ce que les informations documentées de l'organisme sont disponibles et accessibles, de ce quand cela est nécessaire?		
7.5.3-2	Est-ce que l'organisme veille à ce que la protection de ses informations documentées soit adéquate?		
7.5.3-3	Est-ce que le contrôle des informations documentées comprend la distribution, l'accès, la récupération, et l'utilisation?		
7.5.3-4	Est-ce que l'organisme contrôle le stockage et la conservation de ses informations documentées, y compris la lisibilité?		
7.5.4-5	Est-ce que l'organisme a un contrôle du temps de rétention et de la mise à disposition des informations documentées, y compris le contrôle des modifications?		
7.5.4-6	Est-ce que l'organisme identifie les informations documentées d'origine externe, et les contrôle de façon appropriée?		
8.1-1	Est-ce que l'organisme établit, met en œuvre, contrôle, et maintient les processus nécessaires pour répondre aux exigences du système de management environnemental?		
8.1-2	Est-ce que l'organisme a établi des critères opérationnels pour le(s) processus?		
8.1-3	Est-ce que l'organisme met en œuvre des contrôles pour ses processus selon les critères opérationnels?		
8.1-4	Est-ce que l'organisme contrôle les modifications intentionnelles et non-intentionnelles des modifications non-intentionnelles?		
8.1-5	Est-ce que l'organisme contrôle ou influence le(s) processus sous-traités?		
8.1-6	Est-ce que l'organisme a un contrôle du cycle de vie de ses produits ou services?		
8.1-7	Est-ce que l'organisme détermine des exigences appropriées pour l'organisme?		
8.1-8	Est-ce que l'organisme communique son (ses)		

[Nom de l'organisme]

	exigence(s) environnementale(s) pertinente(s) aux parties externes?		
8.1-9	Est-ce que l'organisme considère le besoin de fournir des informations sur les impacts environnementaux potentiels importants associés au transport, à l'utilisation, au traitement de l'énergie, et à l'élimination finale de ses produits ou services?		
8.1-10	Est-ce que l'organisme maintient des informations documentées sur ses opérations et contrôles?		
8.2-1	Est-ce que l'organisme évalue, tout au moins, et maintient les processus nécessaires pour se préparer à et répondre aux situations potentielles d'urgence?		
8.2-2	Est-ce que l'organisme planifie des actions pour prévenir ou atténuer les impacts environnementaux des situations d'urgence?		
8.2-3	Est-ce que l'organisme teste périodiquement les actions d'intervention planifiées?		
8.2-4	Est-ce que l'organisme fournit des informations de formation pertinentes relatives à la préparation au cas d'urgence et des réponses aux parties intéressées pertinentes?		
8.2-5	Est-ce que l'organisme examine et révise le(s) processus et activités d'urgence planifiés, particulièrement après la survenue de situations d'urgence et de tests?		
8.2-6	Est-ce que l'organisme maintient les informations documentées sur les processus de préparation au cas d'urgence?		
9.1.1-1	Est-ce que l'organisme surveille, mesure, analyse, et évalue ses performances environnementales?		
9.1.1-2	Est-ce que l'organisme a déterminé ce qui doit être surveillé et mesuré, ainsi que les méthodes de surveillance et de mesure pour assurer des résultats valides?		
9.1.1-3	Est-ce que l'organisme a déterminé les critères et indicateurs pour l'évaluation de sa performance environnementale ?		
9.1.1-4	Est-ce que l'organisme a déterminé quand les résultats et les mesures seront évalués et quand les résultats seront analysés et évalués ?		
9.1.1-5	Est-ce que l'organisme a veillé à ce que les équipements de surveillance et de mesure, utilisés, et vérifiés, soient utilisés et entretenus ?		
9.1.1-6	Est-ce que l'organisme a évalué sa performance environnementale et l'efficacité de son SME?		
9.1.1-7	Est-ce que l'organisme a communiqué des		

[Nom de l'organisme]

	informations de performance environnementale pertinentes selon le processus de communication et les obligations de conformité ?		
9.1.1-8	Est-ce que l'organisme a conservé les informations documentées pertinentes comme preuves des résultats de surveillance, de mesure, d'analyse, et d'évaluation?		
9.1.2-1	Est-ce que l'organisme a établi, mis en œuvre, et maintenu, les processus nécessaires pour assurer le respect de ses obligations de conformité?		
9.1.2-2	Est-ce que l'organisme a déterminé la fréquence de l'évaluation de conformité?		
9.1.2-3	Lors de son établissement, a-t-il pris en compte et pris les actions nécessaires?		
9.1.2-4	Est-ce que l'organisme maintient la connaissance et la compréhension de ses statuts de conformité?		
9.1.2-5	Est-ce que l'organisme conserve les informations documentées pertinentes comme preuves des résultats d'évaluation de conformité?		
9.2.1	Est-ce que l'organisme mène des audits internes à intervalles planifiés afin de fournir des informations à son SME ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforme à ses propres exigences pour son SME?</li> <li>• Conforme aux exigences d'ISO 14001:2015?</li> <li>• Effectivement mis en œuvre et maintenu?</li> </ul>		
9.2.2-1	Est-ce que l'organisme établit, met en œuvre, et maintient le(s) programme(s) d'audit interne?		
9.2.2-2	Est-ce que l'organisme a déterminé la fréquence, les méthodes, les responsabilités, les exigences spécifiques, et les rapports de ses audits internes?		
9.2.2-3	Lors de l'établissement d'un programme d'audit interne, est-ce que l'organisme a pris en compte les résultats des audits précédents?		
9.2.2-4	Lors de l'établissement d'un programme d'audit interne, est-ce que l'organisme a pris en compte l'importance des processus concernés ?		
9.2.2-5	Est-ce que l'organisme a défini les critères d'audit et la portée d'application de chaque audit?		
9.2.2-6	Est-ce que l'organisme veille à l'objectivité du processus d'audit?		
9.2.2-7	Lors de son établissement, a-t-il pris en compte d'audit aux personnes pertinentes de la direction?		
9.2.2-8	Est-ce que l'organisme documente des informations sur les audits et les résultats d'audit?		
9.3-1	Est-ce que la direction examine le SME de		

[Nom de l'organisme]

	l'organisme?		
9.3-2	Est-ce que la direction, lors de l'examen, considère le <small>impact des actions des revues de direction</small> précédentes?		
9.3-3	Est-ce que la revue de direction comprend la <small>considération des questions internes et externes</small> pertinentes pour le SME de l'organisme ?		
9.3-4	Est-ce que la revue de direction comprend la <small>considération des besoins et attentes des parties</small> <small>intéressées, y compris les obligations de conformité?</small>		
9.3-5	Est-ce que la revue de direction comprend la considération de ses aspects environnementaux importants?		
9.3-6	<small>Est-ce que la revue de direction comprend la</small> considération des risques et opportunités du SME?		
9.3-7	Est-ce que la revue de direction comprend la <small>considération de la mesure dans laquelle les</small> <small>processus sont conformes aux ISO 9001?</small>		
9.3-8	Est-ce que la revue de direction comprend la <small>considération de la mesure des non-conformités et</small> des actions correctives?		
9.3-9	Est-ce que la revue de direction comprend la <small>considération de la mesure dans les résultats de</small> <small>conformité et de mesure?</small>		
9.3-10	Est-ce que la revue de direction comprend la considération de l'adéquation des ressources?		
9.3-11	Est-ce que la revue de direction comprend la <small>considération des opportunités d'amélioration</small> continue?		
9.3-12	Est-ce que la revue de direction comprend les conclusions des opportunités d'amélioration continue?		
9.3-13	<small>Est-ce que la revue de direction comprend des</small> décisions relatives à l'amélioration continue?		
9.3-14	Est-ce que la revue de direction comprend des <small>actions correctives lorsque les faits de NCF n'ont</small> <small>pas été abordés?</small>		
9.3-15	Si nécessaire, est-ce que la revue de direction <small>comprend des opportunités pour améliorer</small> <small>l'adéquation du SME avec les autres processus</small> d'affaire?		
9.3-16	Est-ce que la revue de direction comprend toutes les <small>opportunités de l'amélioration stratégique de</small> l'organisme?		
9.3-17	Est-ce que l'organisme conserve des informations documentées sur les revues de direction?		

[Nom de l'organisme]

---

10.1	Est-ce que l'organisme prend des mesures pour améliorer son SME?		
10.2-1	Est-ce que l'organisme prend des mesures pour contrôler et corriger ses non-conformités?		
10.2-2	Est-ce que l'organisme prend des mesures pour éliminer les causes de non-conformité?		
10.2-3	Est-ce que l'organisme prend des mesures pour empêcher la non-conformité de se produire, de façon récurrente?		
10.2-4	Lorsque l'organisme a une non-conformité du SME, est-ce qu'il prend des mesures pour améliorer l'efficacité des actions correctives prises?		
10.2-5	Est-ce que l'organisme prend des mesures appropriées pour l'importance des effets des non-conformités rencontrées?		
10.2-6	Est-ce que l'organisme conserve les informations documentées comme preuves de la nature des non-conformités et de toutes actions ultérieures prises?		
10.2-7	Est-ce que l'organisme conserve des informations documentées comme preuves des résultats de toutes les actions correctives?		
10.3-1	Est-ce que l'organisme améliore continuellement la pertinence, l'adéquation et l'efficacité de son SME?		
10.3-2	Est-ce que l'organisme prend des mesures appropriées pour améliorer sa performance environnementale?		